

[12 janvier](#)

Reprise du procès Šešelj

Le 11 février 2009, la Chambre de première instance, à la majorité - le Juge Antonetti étant en désaccord - avait ordonné l'ajournement du procès sur demande de l'Accusation en raison d'allégations d'intimidations de témoins. Avec 11 témoins restants pour l'Accusation, la Chambre a conclu qu'il ne serait pas dans l'intérêt de la justice d'entendre leurs témoignages tant que ceux-ci ne pourraient pas être faits librement et dans un climat sûr.

Dans une décision émise en novembre dernier, la Chambre avait décidé que le procès recommencerait le 12 janvier 2010 : "À la lumière de l'ensemble des éléments nouveaux dont la Chambre dispose à ce stade, ... le long délai qui s'est écoulé depuis que la Décision sur l'ajournement a été rendue, la Chambre considère qu'il convient de mettre fin à l'ajournement de l'audition des témoins restants ... et d'ordonner la reprise de leur audition."

[19 janvier](#)

Le TPIY organise une conférence importante sur son héritage

Le TPIY organise à la fin de ce mois une conférence internationale de deux jours sur le legs du Tribunal. La conférence - "L'Héritage du TPIY : Bilan" - se tiendra au Centre de Conférences World Forum à La Haye, les 23 et 24 février.

Cette conférence aura pour but de permettre aux parties intéressées, nationales et internationales, de débattre des éléments clés de l'héritage du Tribunal en ex-Yougoslavie et ailleurs. Les suggestions des participants lors de la conférence aideront le Tribunal à élaborer une stratégie d'ensemble concernant son héritage. L'un des principaux objectifs de la conférence est de promouvoir la coordination et la coopération entre divers organes afin d'intensifier les efforts pour utiliser l'héritage du Tribunal en vue de renforcer l'état de droit et d'oeuvrer en faveur de la paix et de la justice en ex-Yougoslavie et ailleurs. Sont attendus à la conférence, comme participants ou invités, les principaux responsables du Tribunal, des juges, de hauts fonctionnaires du Tribunal, des représentants du pays hôte, du Groupe de travail créé par le Conseil de sécurité sur les Tribunaux ad hoc, du Bureau du conseiller juridique et du Groupe de l'état de droit de l'ONU, des juridictions nationales de l'ex-Yougoslavie, des groupes de victimes, et d'organisations non gouvernementales.

Pour plus d'informations ainsi que pour un programme complet de la Conférence, veuillez consulter le site Internet du TPIY.

[19 janvier](#)

Audience d'appel dans l'affaire Delić :

Le 15 septembre 2008, Rasim Delić, l'ancien chef d'état-major de l'Armée de la République de Bosnie-Herzégovine (ABiH), avait été reconnu coupable, à une majorité des voix, par la Chambre de première instance de n'avoir ni empêché ni puni les traitements cruels infligés par le Détachement Moudjahidine (EMD) faisant partie du 3^{ème} corps de l'ABiH. Cependant, la Chambre de première instance avait unanimement acquitté Delić de trois autres chefs de meurtres et de traitements cruels commis par des membres de l'EMD, en juin 1993 dans les villages de Maline et Bikoši de la municipalité de Travnik, et en septembre 1995 dans le village de Kesten et dans le camp de Kamenica. Delić a été condamné à trois années d'emprisonnement. Les deux parties ont fait appel du jugement.

La Chambre d'appel (composée des Juges Fausto Pocar (Président), Mehmet Güney, Liu Daqun, Andrésia Vaz et Theodor Meron) rendra son arrêt en temps voulu.

[20 janvier](#)

Affaire Gotovina et consorts: la Défense a appelé son dernier témoin

La phase de la présentation des moyens à décharge dans l'affaire Gotovina et consorts (Ante Gotovina, Ivan Čermak et Mladen Markač) s'est achevée avec l'audition du dernier témoin de la Défense. Elle s'était ouverte le 28 mai 2009.

Le procès Gotovina et consorts a commencé le 11 mars 2008. L'Accusation a achevé la présentation de ces moyens le 5 mars 2009.

[22 et 25 janvier](#)

**Procès Perišić :
l'Accusation a
achevé la
présentation de
ses moyens**

Dans une ordonnance orale émise le 12 novembre 2009, la Chambre de première instance avait fixé la Conférence préalable à la présentation des moyens à décharge au 25 janvier 2010 et le commencement de celle-ci au 26 janvier. Cependant, la Chambre de première instance a émis, le 22 janvier 2010, une nouvelle ordonnance exposant que la présentation des moyens à charge devait se poursuivre et remettant sa décision sur le commencement de la phase de la Défense après la fin de la présentation des moyens à charge.

Le Substitut principal du Procureur, Mark Harmon a officiellement conclu la présentation de ces éléments de preuve contre Momcilo Perišić le 25 janvier.

Ancien Chef d'état-major de l'Armée yougoslave (VJ) d'août 1993 à novembre 1998, Momčilo Perišić était, selon l'acte d'accusation, « l'officier supérieur le plus gradé de la VJ, ayant une autorité et une responsabilité globales sur son fonctionnement ». Il a « planifié, incité à commettre, ordonné, commis, ou de toute autre manière aidé et encouragé à planifier, préparer ou exécuter » des crimes contre l'humanité (assassinat, actes inhumains, persécutions pour des raisons politiques, raciales ou religieuses; extermination) et des crimes de guerre (meurtre, attaques contre des civils) à Sarajevo, Zagreb et Srebrenica.

Son procès a débuté le 2 octobre 2008 avec la déclaration liminaire de l'Accusation qui a appelé son premier témoin le jour suivant. Depuis lors, la Chambre de première instance (composée des Juges Moloto, Président, David et Picard) a entendu 82 témoins viva voce.

[22 janvier](#)

**Affaire Tolimir :
le procès
commencera le
26 février**

La Chambre de première instance siégeant dans l'Affaire Zdravko Tolimir (composée des Juges Flügge, Mindua et Nyambe) a émis une ordonnance fixant la Conférence préalable au procès au jeudi 25 février et la déclaration liminaire de l'Accusation au vendredi 26 février ; si nécessaire, elle se poursuivra le lundi 1^{er} mars. Le Bureau du Procureur commencera la présentation de ses éléments de preuve la semaine du 8 mars.

Le procès de Tolimir sera le dernier à commencer au Tribunal, jusqu'à ce que les deux fugitifs (Goran Hadžić et Ratko Mladić) soient arrêtés et livrés au Tribunal.

Zdravko Tolimir a été initialement accusé le 10 février 2005 de génocide, de crimes contre l'humanité et de violations des lois ou coutumes de la guerre en rapport avec les événements de Srebrenica. Officier chargé du renseignement et de la sécurité, il rendait directement compte au commandant de l'état-major principal de la VRS, le général Ratko Mladić ; il a été arrêté le 31 mai 2007. En juin et juillet 2007, il a refusé de plaider coupable ou non coupable, par conséquent le Juge Prost a pris acte en son nom d'un plaidoyer de non culpabilité.

CALENDRIER DES AUDIENCES 1^{er} FÉVRIER- 12 FÉVRIER

LUNDI 1^{ER} FÉVRIER

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Perišić , Procès 14:15 – 19:00, Stanišić & Župljanin , Procès
Salle d'audience II	Pas d'audience
Salle d'audience III	09:00 – 13:45, Djordević , Procès

MARDI 2 FÉVRIER

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Perišić , Procès 14:15 – 19:00, Stanišić & Župljanin , Procès
Salle d'audience II	09:00 – 13:45, Djordević , Procès
Salle d'audience III	09:00 – 13:45, Šešelj , Procès 14:15 – 18:30, Prlić et consorts , Procès

MERCREDI 3 FÉVRIER

Salle d'audience I	09:00 – 13:45, Perišić , Procès 14:15 – 19:00, Stanišić & Župljanin , Procès
Salle d'audience II	09:00 – 13:45, Djordević , Procès 14:15 – 19:00, Stanišić & Simatović , Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Šešelj**, Procès
14:15 – 18:30, **Prlić et consorts**, Procès

JEUDI 4 FÉVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 14:15 – 19:00, **Prlić et consorts**, Procès

VENDREDI 5 FÉVRIER

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
Salle d'audience III Pas d'audience

LUNDI 8 FÉVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić et consorts**, Procès

MARDI 9 FÉVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Djordević**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès

MERCREDI 10 FÉVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, Procès

JEUDI 11 FÉVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić et consorts**, Procès

VENDREDI 12 FÉVRIER

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordević**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III Pas d'audience

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 121 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 121 d'entre elles : 11 ont été acquittées, 61 condamnées (trois sont en attente de transfert pour purger leur peine, 27 sont en cours d'exécution de peine, 29 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 40 accusés : treize sont en appel, 24 sont en procès, et un en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 31 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV. Greffier: John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org

Nick Beston, Editeur Adjoint: +31.70.512. 89.43, beston@un.org

Emma Coffey, Assistante: +31.70.512.53.99, coffeye@un.org

Nicolas Escot a préparé ce numéro de la lettre d'information du TPIY.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands

www.icty.org

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
